

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 02 juin 2020

Membres présents : M. ALAIRE Gérard, M. ANGIBAUD Frédéric, M. BELLY Erwann, M. BOUILLAUD Florent, Mme CHAUVIN Aurélie, M. DESILLE Raymond, Mme FELIX Marie-Laure, Mme HURTAUD Jenny, Mme JAUNAS Annie, M. JOUBERT David, Mme PAJOT Stéphanie, M. RAMBEAU Thomas, M. RUBIO Antoine et M. SOUCHET Dominique

Absente : Mme MAINGOT Marie,

Secrétaire de séance : Mme HURTAUD Jenny,

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Vote des taux d'imposition 2020.
- Vote du budget primitif 2020.
- Mise en place des commissions communales.
- Formaliser l'accord financier avec le Syndicat mixte de l'UNIMA en vue de l'étude sur l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales.
- Demande de subvention auprès du Département :
 - ✓ pour l'élaboration du Schéma directeur Pluvial.
 - ✓ pour les travaux de maçonnerie sur des bâtiments communaux.
 - ✓ Pour la création d'un parking sur la place à Blameré dans le cadre du produit des amendes de police.
- Divers.

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.
Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente brièvement le bilan financier de 2019 de la commune, établi par M. le trésorier de Surgères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2019 pour 2020 :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES	PRODUIT
Foncier bâti	18,13	18,13	554 600	100 549
Foncier non bâti	58,00	58,00	70 400	40 832
Produit fiscal attendu				141 381

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2020, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante .

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	509 336,00	509 336,00
FONCTIONNEMENT	672 532,29	672 532,29
TOTAL	1 181 868,20	1 181 868,29

Les membres du Conseil sont consultés individuellement sur leur souhait d'intégrer une ou plusieurs commissions communales. Raymond DESILLE, le Maire, est le Président de droit de toutes les commissions.

Il en résulte :

- **Affaires agricoles :** Rapporteur : Antoine RUBIO,
Membres permanents : David JOUBERT et Thomas RAMBEAU.
- **Affaires scolaires, social et jeunesse :** Rapporteur : Marie-Laure FELIX,
Membres permanents : Gérard ALAIRE, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT et Dominique SOUCHET.
- **Cimetière :** Rapporteur : Gérard ALAIRE
Membres permanents : Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Annie JAUNAS et Stéphanie PAJOT.

- **Communication et vie associative** : Rapporteur : Jenny HURTAUD
Membres permanents : Gérard ALAIRE, Aurélie CHAUVIN, Marie-Laure FELIX, Marie MAINGOT et Stéphanie PAJOT.
- **Environnement et développement durable** : Rapporteur : Dominique SOUCHET,
Membres permanents : Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Aurélie CHAUVIN et Thomas RAMBEAU.
- **Fêtes et cérémonies** : Rapporteur : Marie-Laure FELIX
Membres permanents : Aurélie CHAUVIN, Jenny HURTAUD, Marie MAINGOT et Stéphanie PAJOT.
- **Finances** : Rapporteur : Marie-Laure FELIX
Membres permanents : Gérard ALAIRE, Stéphanie PAJOT et Dominique SOUCHET.
- **Urbanisme et bâtiments communaux** : Rapporteur : Gérard ALAIRE
Membres permanents : Frédéric ANGIBAUD, Florent BOUILLAUD, Annie JAUNAS, David JOUBERT, Jenny HURTAUD et Thomas RAMBEAU.
- **Voirie et aménagement** : Rapporteur : Antoine RUBIO
Membres permanents : Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Annie JAUNAS, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Thomas RAMBEAU et Dominique SOUCHET.

Monsieur le Maire informe qu'après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de nommer un membre du conseil municipal, excepté le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation, pour siéger au sein de la commission de contrôle. La commission de contrôle examine la régularité de la liste électorale au moins une fois par an ou avant chaque scrutin. Elle se compose de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance.

Monsieur Florent BOUILLAUD, conseiller municipal, est désigné pour siéger dans la commission de contrôle.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'UNIMA pour l'élaboration du schéma directeur pluvial et d'approuver le plan de financement comme défini ci-dessous pour l'opération,

	sollicité ou acquis	Taux	Montant HT
Financement sur le HT			
Département 17	sollicité	30%	7 938,00 €
Agence de l'eau	acquis	50%	13 230,00 €
s/total subventions		80%	21 168,00 €
Reste à la charge de la commune		20%	5 292,00 €
TOTAL			26 460,00 €

Il sollicite l'attribution de subvention du Département selon le plan de financement ci-dessus, Il s'engage à prévoir au budget les sommes restant à la charge de la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs et comptables liés à cette affaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du syndicat mixte de l'UNIMA en vue de l'étude sur l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour les travaux de ravalement façade de la salle communale de l'espace du Vieux Château d'eau, sollicite auprès de Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime, une aide financière dans le cadre de la revitalisation des centres des petites communes.

Il adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant HT
Département 17	40%	2 682,40 €
Reste à la charge de la commune	60%	4 023,60 €
TOTAL		6 706,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise GUILLEBAUD SAS pour un montant estimé à 9 222,60 € HT (11 067,12 € TTC) pour la réalisation d'un parking sur la place St Eutrope située à Blameré, à l'intersection de la rue Poudrière et de la rue d'en Bas, voies communales (50 et 51), en agglomération. Il sollicite auprès de Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime pour ce projet le bénéfice de la dotation dans le cadre du fonds de répartition du produit des Amendes de Police, en matière de sécurité routière. et adopte le plan de financement suivant :

	Taux	Montant HT
Département 17	40%	3 689,04 €
Reste à la charge de la commune	60%	5 533,56 €
TOTAL		9 222,60 €

Divers :

- ✓ Le Maire fait part au conseil municipal, que la commune a reçu de nombreux remerciements des administrés pour la distribution des masques.
- ✓ La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à 20 heures.

Levée de séance : 22 heures 45

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 10 juin 2020.

Le Maire,
Raymond DESILLE

